

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 18 juillet 2019

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de 250 000 000 francs pour financer la première étape d'assainissement des fenêtres et autres embrasures en façade des bâtiments de l'Etat de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de 250 000 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour financer la première étape d'assainissement des fenêtres et autres embrasures en façade des bâtiments de l'Etat de Genève.

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2020. Il est inscrit sous l'ensemble des politiques publiques. Il est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement, sous la rubrique 06.16 5040 - bâtiments.

² L'exécution de ce crédit est suivie au travers de numéros de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

L'article 56A du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses L 5 05.01 (RCI), entré en vigueur le 23 mars 1978, concerne la qualité thermique de l'enveloppe du bâtiment pour une bonne performance énergétique. L'article s'appuie sur la norme SIA 380/1 en vigueur, qui a pour but l'utilisation rationnelle et économique de l'énergie dans un bâtiment. L'article 56A concerne plus particulièrement l'isolation des embrasures en façade pour les constructions neuves et existantes : cela comprend les fenêtres à simple vitrage, les fenêtres à double vitrage montées sur des menuiseries en aluminium non isolantes et possédant un coefficient de transmission thermique U égal ou supérieur à $3,0 \text{ W}/(\text{m}^2\text{K})$, les parois en plots de verre non isolants, les vitrines, les portes d'entrée et les embrasures comportant d'autres éléments (par ex. des caissons de stores). Les fenêtres à double vitrage avec un coefficient de transmission thermique U inférieur à $3,0 \text{ W}/(\text{m}^2\text{K})$ ou les fenêtres à triple vitrage ne sont pas concernées par cette mesure.

En 2014, l'article 56A a été adapté à la loi sur l'énergie, du 18 septembre 1986, et aux normes SIA 180 et 181. Une extension de délai a été octroyée jusqu'au 31 janvier 2016. Des dérogations au respect strict des prescriptions de mise en conformité de l'article 56A ont été accordées pour :

- 1) les bâtiments qui revêtent un intérêt patrimonial et sont inscrits à l'inventaire ou classés au sens de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites;
- 2) les bâtiments qui se trouvent dans la zone protégée de la Vieille-Ville et du secteur des anciennes fortifications (articles 83 et 88 de la loi sur les constructions et les installations diverses);
- 3) les bâtiments à propos desquels ces exigences sont disproportionnées (ex. bâtiments devant être démolis, etc.).

A noter que les dérogations ne dispensent pas le propriétaire d'assainir les fenêtres et les embrasures avec des solutions moins contraignantes.

L'assainissement des fenêtres et embrasures amène un certain nombre d'avantages dont le maintien de la valeur du bien immobilier, la réalisation d'économies d'énergie, un confort amélioré pour l'utilisateur tant au niveau thermique que phonique.

En 2012, le volume des émissions des gaz à effet de serre (GES) de l'ensemble du canton de Genève s'élevait à 4 293 327 tCO₂ dont 47% dues aux bâtiments. L'assainissement des vitrages fait partie des actions décrites dans le plan climat cantonal pour réduire ces émissions et améliorer le confort des utilisateurs.

Le parc immobilier de l'Etat de Genève est constitué de 1780 bâtiments, répartis sur 668 sites, représentant une surface brute d'environ 2 200 000 m². Ce domaine bâti comprend également les bâtiments de l'Université de Genève, les hautes écoles et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Les dépenses d'investissement incombent à l'office cantonal des bâtiments (OCBA), en tant que représentant de l'Etat propriétaire.

Sur le parc de 1780 bâtiments, 825 sont concernés par les mesures liées à l'article 56A (bâtiments vitrés et chauffés), dont 188 sont conformes et 637 ne sont pas conformes à la réglementation. A l'issue du délai d'assainissement prévu le 31 janvier 2016, l'OCBA a demandé une dérogation pour « raison de patrimoine » pour 250 bâtiments et une dérogation de délai pour 180 autres (dont 160 ont des simples vitrages et 20 ont des doubles vitrages datant d'avant 1980 ne répondant pas aux exigences de la loi). Une prolongation de délai pour l'entier du parc immobilier de l'Etat a été accordée par l'OCEN.

Un montant global de 632 millions de francs est nécessaire pour assainir les 637 bâtiments non conformes. Aujourd'hui, environ 150 millions de francs sont planifiés en investissement ces 10 prochaines années pour l'assainissement des fenêtres dans 35 bâtiments, dont 28 sont financés via des crédits d'ouvrage et 7 avec le crédit de renouvellement.

Globalement, avec le présent projet de loi, c'est donc un montant avoisinant 400 millions de francs qui est consacré à des mesures d'assainissement énergétique. Ces investissements sont toutefois insuffisants pour assainir les 637 bâtiments concernés dans un délai raisonnable. Le présent projet de loi a pour but de financer ce programme ambitieux avec une première étape d'interventions portant sur une centaine de bâtiments prioritaires.

1. Stratégie

Des audits et les informations à disposition ont permis d'analyser la qualité des vitrages de l'ensemble des 1780 bâtiments. Au final, 637 bâtiments doivent être assainis, car ils comportent soit du simple vitrage, soit du double vitrage ne possédant pas les qualités thermiques requises.

Ces informations ont été collectées et répertoriées dans la base de données ImmOBA. On y trouve des données architecturales, techniques et financières

pour chaque bâtiment. Cette base permet d'estimer les coûts de rénovation et notamment le coût de la rénovation des fenêtres (sans les coûts connexes).

Les coûts connexes (mise en place des échafaudages, dépollution, ajout d'une ventilation, dépose des radiateurs, etc.) sont ensuite estimés et rajoutés. Selon le profil des bâtiments, ces derniers peuvent être significatifs. D'autre part, il a été tenu compte dans l'estimation du critère de complexité, l'intégration de différents facteurs tels que la surface du bâtiment, la complexité d'intervention, les contraintes d'occupation et de confort des utilisateurs.

Enfin, un critère de priorisation d'assainissement a été défini. La priorité va être donnée aux grands bâtiments consommant beaucoup d'énergie. Ce critère de priorisation est quantifié selon la formule suivante :

$$\text{Priorité d'intervention} = (\text{IDC}/100 \times \text{Fi}) \times \text{SRE}$$

IDC : indice de chaleur (MJ/m2.an)

Fi : facteur multiplicateur selon IDC

SRE : surface de référence énergétique

Dans le périmètre d'assainissement, une centaine de bâtiments a été sélectionnée pour cette première étape d'intervention d'un montant de 250 millions de francs. Une liste intentionnelle de ces bâtiments a été établie et figure en annexe. Cette liste revêt un caractère indicatif car elle devra nécessairement évoluer en fonction de la planification des projets de rénovation prévus dans le crédit de renouvellement, dans le projet de la loi d'efficacité énergétique ou d'autres crédits d'ouvrages spécifiques. Profitant de ces synergies, des rénovations par bouquet d'interventions seront réalisées, de manière à rationaliser les chantiers sur les différents sites et à optimiser les coûts.

2. Objectif et planification de l'investissement

L'objectif de la première étape sera d'assainir une centaine de bâtiments sur une période estimée à environ 10 ans pour un montant de 250 millions de francs. Aucune subvention n'est attendue dans le cadre de ces travaux.

La planification indicative des dépenses pour les 10 prochaines années s'établit comme suit (en millions de francs) :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses	0	2	10	25	30	30	30	30	30	30	33
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

La réalisation de ce programme d'investissements nécessite l'engagement de personnel, besoin qui est évalué à 8 ETP (emploi équivalent temps plein).

Planification des ETP de 2019 à 2029 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
ETP	2	6	8	8	8	8	8	8	8	8	8

3. Répartition des dépenses par politique publique

La répartition indicative des dépenses par politique publique, laquelle est basée sur la liste intentionnelle de bâtiments annexée au présent projet de loi, se présente comme suit (en millions de francs) :

Politique publique	Dépenses	%
A - Autorités et gouvernance	17.4	6.9%
B - Etats-majors et prestations transversales	36.0	14.4%
C - Cohésion sociale	0.5	0.2%
D - Culture, sport et loisirs	8.0	3.2%
F - Formation	106.6	42.7%
G - Aménagement et logement	0.5	0.2%
H - Sécurité et population	5.3	2.1%
J - Justice	1.5	0.6%
K - Santé	69.4	27.8%
M - Mobilité	4.6	1.8%
Total des dépenses	249.8	99.9%
Total du crédit (arrondi)	250.0	100.0%

4. Incidences financières du programme d'investissements

Les investissements prévus auront des incidences sur le compte de fonctionnement, en charges et en revenus.

A. Charges liées*Charges de personnel (ETP)*

La réalisation de ce vaste programme d'investissement, qui englobe une centaine de chantiers, nécessite la mise à disposition de 8 ETP (ingénieurs, architectes, acheteur) valorisés à 150 000 francs par poste (salaires et charges sociales), pour un montant cumulé de charges de personnel de 11,7 millions de francs sur la période 2020-2029. L'activation en investissement de la majeure partie de ces ressources indispensables génère des revenus de 10 millions de francs de telle sorte que l'impact net sur les futurs comptes de fonctionnement se montera au total à 1 700 000 francs sur dix ans.

Frais de déménagement

La mise en œuvre des travaux engendre des frais de déménagement des services (déplacements temporaires de mobilier, de postes de travail, de matériels et équipements) sur site ou dans d'autres locaux. Les coûts de déménagement sont estimés à environ 12 500 000 francs, correspondant à 5% de l'investissement total.

Locations temporaires

Le programme des travaux implique également de disposer temporairement de surfaces supplémentaires de locaux. En fonction des besoins et contraintes propres à chaque situation, l'option la plus adaptée sera mise en œuvre entre les rocades, les locations temporaires, voire l'acquisition de bâtiments préfabriqués (pavillons). Cette dernière option implique toutefois des dépenses qui devront, le cas échéant, pouvoir être financées par le crédit d'investissement du présent projet de loi.

L'évaluation des besoins en locaux dépend de l'importance et de la complexité des travaux, comme des contraintes liées aux activités, très hétérogènes, des utilisateurs. Dans ce contexte, les charges de location ne peuvent être évaluées dès à présent de manière fiable et sont par conséquent mentionnées *pro memoria* (p.m.).

B. Charges induites

Amortissements

L'amortissement des investissements débute dans l'année qui suit celle des dépenses. Sous réserve du rythme effectif des dépenses, le niveau maximum d'amortissement est atteint en 2030 et s'élèvera à 8 500 000 francs par an. La durée d'amortissement est d'environ 30 ans.

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts correspondent au taux moyen de la dette de l'Etat, soit 1,75%, appliqué au cumul des dépenses annuelles d'investissement. Sous réserve du rythme effectif des dépenses, le montant d'intérêts atteindra 4 380 000 francs en 2030.

C. Revenus induits

Le projet n'induit pas de revenus supplémentaires. En revanche, les travaux prévus ont, par nature, une incidence positive sur l'efficacité énergétique des bâtiments. Selon une étude menée par l'office cantonal de l'énergie (OCEN), l'assainissement des fenêtres à simple vitrage permet une économie d'énergie moyenne de 15% pour le chauffage des bâtiments (voir

la brochure OCEN « *Propriétaires de bâtiment, assainissement des fenêtres et autres embrasures en façade* »).

5. Conclusion

L'adoption de ce projet de loi permettra à l'OCBA de réaliser la première étape d'un programme ambitieux d'assainissement des vitrages afin d'être conforme à l'article 56A du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (L 5 05.01). Outre les aspects architecturaux, ces assainissements permettront de réaliser des économies d'énergie et diminueront les rejets de gaz à effet de serre dans le canton de Genève, afin d'améliorer la qualité de l'air et le confort du citoyen conformément aux engagements de la Confédération et de l'Etat de Genève à travers le protocole de Kyoto et les COP 21 & 24.

L'ouverture d'un crédit d'un montant de 250 millions de francs permettra l'assainissement des fenêtres et embrasures sur une centaine de bâtiments de l'Etat de Genève dont les performances énergétiques ne sont pas satisfaisantes. Ces actions ne généreront pas de subventions si bien que l'investissement net pour l'Etat sera égal au montant des dépenses.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis financier*
- 2) *Planification des charges et revenus d'investissement découlant du projet*
- 3) *Planification des dépenses et recettes de fonctionnement découlant du projet*
- 4) *Liste intentionnelle des bâtiments*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des infrastructures.
- ♦ Objet : Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 250 000 000 francs pour financer la première étape d'assainissement des fenêtres et autres embrasures en façade des bâtiments de l'Etat de Genève
- ♦ Rubrique budgétaire concernée : 06.16 5040 - Bâtiments
- ♦ Politiques publiques concernées : toutes les politiques publiques
- ♦ Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	250'000'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	250'000'000

- ♦ Coût total du fonctionnement lié :

Charges liées de fonctionnement	24'188'000
- Revenus liés de fonctionnement	10'000'000
= Impacts nets sur les résultats annuels	14'188'000

- ♦ Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Dépense brute	2.0	10.0	25.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	33.0	250.0
Recette brute	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Invest. net	2.0	10.0	25.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	33.0	250.0

♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

oui non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Dès 2030
NET LIÉ et INDUIT	-0.73	-1.08	-2.40	-4.03	-5.57	-7.12	-8.66	-10.21	-11.75	-13.50	-12.88

♦ Planification financière (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Le crédit d'investissement est ouvert dès 2020, conformément aux données des tableaux financiers.

oui non Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

oui non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

oui non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

oui non Autre remarque : la réalisation du projet nécessite l'engagement de 8 ETP valorisés à 150 000 francs par poste (salaires et charges sociales) pour un total de 11.7 millions de francs sur dix ans. Déduction faite de l'activation en investissement de 10 millions de francs dont la contrepartie est comptabilisée en revenus, l'impact net sur le résultat des futurs comptes de fonctionnement liés aux ressources humaines se montera au total à 1.7 million de francs sur dix ans. Ce projet est prévu dans la planification pluriannuelle du Conseil d'Etat.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 17.6.2019

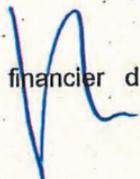
Signature du responsable financier du département investisseur :

C. Arnold 

Genève, le : 17.06.19

Signature du responsable financier du
département utilisateur :

F. DEKONINCK



2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque complémentaire du département des finances :

Durant sa phase de réalisation entre 2020 et 2029, le projet engendre des coûts de fonctionnement liés nets de 14.2 millions de francs constitués de charges de personnel (8 ETP pour 1.7 millions nets expliqués au chapitre précédent du présent avis) et de frais de déménagement (12.5 millions). Par ailleurs, pendant les travaux, le relogement des services aura vraisemblablement un impact sur les charges de fonctionnement. Celui-ci est difficile à chiffrer à ce stade et ne figure donc pas dans les tableaux financiers.

Compte tenu de la spécificité de ce projet, les dépenses d'investissement sont amorties dès l'exercice suivant l'année de leur comptabilisation. Ainsi, les charges financières (amortissements et charges d'intérêts) augmentent progressivement et atteignent leur maximum dès 2030 avec 12.9 millions de francs.

Genève, le : 12.06.2019

Visa du département des finances :

S. Jandeaux



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 24 mai 2019.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 250 000 000 F pour financer la première étape d'assainissement des fenêtres et autres embrasures en façade des bâtiments de l'Etat de Genève

Projet présenté par le département des infrastructures

(montants annuels, en millions de F)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Dépenses d'investissement	2.0	10.0	25.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	33.0	0.0	250.0
Recettes d'investissement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissement net	2.0	10.0	25.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	33.0	0.0	250.0
Bâtiment	1.8	9.0	22.5	27.0	27.0	27.0	27.0	27.0	27.0	29.7	0.0	225.0
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bâtiment	0.2	1.0	2.5	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.3	0.0	25.0
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Remarques :

Date et signature_direction_financiere_investisseur :

17.6.2019 C. Arnold

Date et signature_direction_financiere_utilisateur :

F. EXON'NIER

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 250 000 000 F pour financer la première étape d'assainissement des fenêtres et autres embrasures en façade des bâtiments de l'Etat de Genève

Projet présenté par le département des infrastructures

(montants annuels, en mio de F)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	dès 2030
TOTAL charges liées et induites	1.03	1.98	3.50	5.13	6.67	8.22	9.76	11.31	12.85	14.60	12.88
Charges en personnel [30]	0.90	1.20	1.20	1.20	1.20	1.20	1.20	1.20	1.20	1.20	0.00
ETP Nombre Equivalent Temps Plein	6.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	0.0
Biens et services et autres charges [31]	0.10	0.50	1.25	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	0.00
Charges financières	0.04	0.28	1.06	2.43	3.98	5.52	7.07	8.61	10.16	11.75	12.88
Intérêts [34]	0.04	0.21	0.65	1.17	1.70	2.22	2.75	3.27	3.80	4.38	4.38
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.07	0.41	1.26	2.28	3.30	4.32	5.34	6.36	7.38	8.50
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL: revenus: liés et induits	0.30	0.90	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	0.00
Revenus [40 à 46]	0.30	0.90	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.73	-1.08	-2.40	-4.03	-5.57	-7.12	-8.66	-10.21	-11.75	-13.50	-12.88
RESULTAT NET LIE	-0.70	-0.80	-1.35	-1.60	-1.60	-1.60	-1.60	-1.60	-1.60	-1.60	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.04	-0.28	-1.06	-2.43	-3.98	-5.52	-7.07	-8.61	-10.16	-11.75	-12.88

Remarques : les revenus identifiés dans ce tableau correspondent à la contrepartie de la part activable des 8 postes engagés pour la réalisation du projet.

Date et signature direction financière (investisseur) :

17.6.2019 C. Arnold

Date et signature direction financière (utilisateur) :

F. Demoulin

Liste intentionnelle des bâtiments

Rang	SIBAT	Nom	Adresse	Identifiant	Politique publique	66%		34%		100%	
						166 356 000	84 421 000	Coûts	Coûts	Coûts	travaux
1	401344	Site HUG Belle-Idée	Chemin du Petit-Bel-Air 2	43-2144	K - Santé	4 897 000	2 362 000	7 259 000			
2	401201	Site Hôpital de Géraltine	Route de Mon-Jésé	43-2102	K - Santé	9 095 000	4 385 000	13 480 000			
3	402001	Site HUG Bellevue (ex RESCO)	Chemin de la Savonnerie 11-13	16-2772	K - Santé	6 082 000	2 933 000	9 015 000			
4	401305	Site HUG Belle-Idée	Chemin du Petit-Bel-Air 2	43-827	K - Santé	1 638 000	1 171 000	3 809 000			
5	206201	Collège de Sausseaux	Vieux-Chemin-d'Onex 9	31-C468	F - Formation	3 312 000	1 341 000	4 653 000			
6	401335	Site HUG Belle-Idée	Chemin du Petit-Bel-Air 2	43-3523	K - Santé	4 434 000	2 138 000	6 572 000			
7	107501	VNC La Chapelle	Chemin de Trêfle-Blanc 15	31-F292	B - Etats-majors et prestations transversales	584 000	282 000	866 000			
8	401314	Site HUG Belle-Idée	Chemin du Petit-Bel-Air 2	43-16	K - Santé	995 000	634 000	1 629 000			
9	400002	Site Hôpital de Loix	Route de Loix 151	7-A1091	K - Santé	3 908 000	2 480 000	6 388 000			
10	114701	Administration publique	Route des Acacias 78	8-C1194	B - Etats-majors et prestations transversales	3 047 000	1 469 000	4 516 000			
11	12261	Hôtel de Police Dussaud	Chemin François-Dussaud 20	24-K711	H - Sécurité et population	557 000	288 000	845 000			
12	204201	CO des Grandes-Communes	Av. des Grandes-Communes 20	31-A781	F - Formation	2 905 000	1 176 000	4 081 000			
13	571802	Centre réfugiés Anières	Chemin des Amby 63	2-906	C - Cohésion sociale	313 000	151 000	464 000			
14	303301	UNI Observatoire	Chemin des Maillettes 51	47-1863	F - Formation	1 448 000	586 000	2 034 000			
15	401306	Site HUG Belle-Idée	Chemin du Petit-Bel-Air 2	43-1647	K - Santé	1 150 000	555 000	1 705 000			
16	200301	Collège Voltaire	Rue Voltaire 21	21-F350	F - Formation	6 334 000	2 564 000	8 898 000			
17	401307	Site HUG Belle-Idée	Chemin du Petit-Bel-Air 2	43-8	K - Santé	924 000	589 000	1 513 000			
18	204001	CFPNE Lutier - HEPIA	Route de Prestinge 150	29-661	F - Formation	3 034 000	1 228 000	4 262 000			
19	401317	Site HUG Belle-Idée	Chemin du Petit-Bel-Air 2	43-14	K - Santé	803 000	512 000	1 315 000			
20	100001	Direction générale des véhicules	Route de Veyrier 86	8-B801	M - Mobilité	952 000	459 000	1 411 000			
21	401316	Site HUG Belle-Idée	Chemin du Petit-Bel-Air 2	43-4	K - Santé	526 000	335 000	861 000			
22	200302	Collège Voltaire	Rue Voltaire 21	21-F498	F - Formation	1 768 000	716 000	2 484 000			
23	106101	Poste de Police	Rue de la Fontenelle 18	8-A2696	H - Sécurité et population	1 536 000	741 000	2 277 000			
24	401346	Site HUG Belle-Idée	Chemin du Petit-Bel-Air 2	43-7	K - Santé	3 413 000	2 133 000	5 546 000			
25	401304	Site HUG Belle-Idée	Chemin du Petit-Bel-Air 2	43-7	K - Santé	703 000	448 000	1 151 000			
26	200501	HEAD - James-Fazy	Boulevard James-Fazy 15	21-G785	F - Formation	2 768 000	1 763 000	4 531 000			
27	401315	Site HUG Belle-Idée	Chemin du Petit-Bel-Air 2	43-17	K - Santé	663 000	422 000	1 085 000			
28	304501	Animalerie d'Arare	Chemin des Aulx 25	36-1880	F - Formation	615 000	297 000	912 000			
29	100601	Administration publique	Hôtel-de-Ville 2 / Henri-Fazy 1	21-K405	A - Autorités et gouvernement	6 357 000	4 050 000	10 407 000			
30	400014	Site Hôpital de Loix	Route de Loix 151	7-A648	K - Santé	318 000	203 000	521 000			
31	200801	HEAD - Général-Dufour	Chemin du Général-Dufour 2-4	21-111	A - Autorités et gouvernement	3 343 000	2 133 000	5 476 000			
32	200701	EC Nicozias-Bouvier - Lisaignol	Rue Rousseau 8	21-G739	F - Formation	1 964 000	795 000	2 759 000			
33	551401	Institut Jacques-Dalozze	Rue de la Terrassière 44	22-F21	D - Culture, sport et loisirs	2 016 000	972 000	2 988 000			
34	201001	Collège Calvin	Rue Théodore-D-Bèze 4	21-K51	F - Formation	2 724 000	1 735 000	4 459 000			
35	201101	Collège de Candolle	Rue d'Alais 5	21-H59	F - Formation	3 377 000	2 151 000	5 528 000			
36	105601	Administration publique	Rue David-Dufour 1-3-5	24-B1010	B - Etats-majors et prestations transversales	6 454 000	3 112 000	9 566 000			
37	400015	Site Hôpital de Loix	Route de Loix 151	7-A647	K - Santé	344 000	219 000	563 000			
38	551201	Fondation Zouavo	Rue des Franchises 2	21-G775	A - Autorités et gouvernement	1 919 000	1 213 000	3 132 000			
39	401322	Site HUG Belle-Idée	Chemin du Petit-Bel-Air 2	43-1052	K - Santé	2 115 000	1 033 000	3 148 000			
40	303101	UNI Dufour II	Chemin du Général-Dufour 24	21-M124	F - Formation	6 041 000	2 445 000	8 486 000			
41	401324	Site HUG Belle-Idée	Chemin du Petit-Bel-Air 2	43-1402	K - Santé	277 000	133 000	410 000			
42	206502	Site Dupuy 20	Chemin J.-F. Dupuy 20	12-C847	F - Formation	1 099 000	445 000	1 544 000			
43	304001	UNI Landol	Rue De-Candolle 2	21-M121	F - Formation	1 270 000	809 000	2 079 000			
44	203501	CO de La Graille	Rue de la Graille 17	33-2671	F - Formation	2 969 000	1 533 000	4 502 000			
45	201701	CTP - Coulobouvière	Rue de la Coulobouvière 5	24-A257	F - Formation	405 000	164 000	569 000			
46	302001	UNI Sciences 1	Boulevard d'Yvoix 16	24-B922	F - Formation	846 000	342 000	1 188 000			
47	206101	CFP - Jonction	Avenue de la Jonction 8	24-A701	F - Formation	1 874 000	1 194 000	3 068 000			
48	204501	CO de Vuillonex	Ch. de Sous-le-Clo 3/Bernex 229	18-904	F - Formation	2 662 000	1 078 000	3 740 000			
49	401309	Site HUG Belle-Idée	Chemin du Petit-Bel-Air 2	43-1497	K - Santé	227 000	110 000	337 000			
50	100801	Administration publique	Rue de l'Hôtel-de-Ville 6	21-K407	B - Etats-majors et prestations transversales	5 226 000	3 329 000	8 555 000			
51	103101	Centre de formation Genhthod	Rue du Village 4	25-12	B - Etats-majors et prestations transversales	638 000	405 000	1 044 000			
52	103501	Administration publique	Rue des Gazomètres 3-5-7	24-A390	B - Etats-majors et prestations transversales	2 874 000	1 386 000	4 260 000			
53	304901	UNI Seujet	Quai du Seujet 12-14	21-1154	F - Formation	931 000	377 000	1 308 000			
54	203902	Collège Claparède	Chemin de Fossard 61	12-C712	F - Formation	2 496 000	1 010 000	3 506 000			
55	526101	Domaine de Valarvan	Chemin William-Rappard 19	6-848	A - Autorités et gouvernement	3 065 000	98 000	3 053 000			
56	206501	Site Dupuy 20	Chemin J.-F. Dupuy 20	12-C846	F - Formation	1 268 000	88 000	396 000			
57	400017	Site Hôpital de Loix	Route de Loix 151	7-A231	K - Santé	2 259 000	808 000	2 977 000			
58	200601	UNI Sciences	Chemin de Pichal 22	5-B244	F - Formation	328 000	202 000	530 000			
59	200303	Collège Voltaire	Rue Voltaire 21	21-F499	F - Formation	445 000	180 000	625 000			
60	206301	CEC Emile-Gourard	Rue Le-Corbustier 15	22-G607	F - Formation	3 905 000	1 581 000	5 486 000			
61	205602	CO des Colombières	Chemin des Colombières 4	47-2197	F - Formation	2 199 000	890 000	3 089 000			
62	111901	Maison Villars	Route des Franchises 11	23-G1151	H - Sécurité et population	119 000	76 000	195 000			
63	401313	Site HUG Belle-Idée	Chemin du Petit-Bel-Air 2	43-1528	K - Santé	2 086 000	1 006 000	3 092 000			
64	101801	Administration publique	Rue de l'Hôtel-de-Ville 11	21-K402	B - Etats-majors et prestations transversales	4 430 000	2 343 000	6 773 000			
65	100701	Administration publique	Rue Henri-Fazy 2	21-1259	B - Etats-majors et prestations transversales	2 541 000	1 619 000	4 160 000			
66	111001	Maison Le Vallon	Route de Vandoeuvres 84	45-28	H - Sécurité et population	853 000	543 000	1 396 000			
67	513601	Désirance Kennebuhl	Rue Etienne-Dumont 3	21-K155	B - Etats-majors et prestations transversales	43 000	27 000	70 000			
68	204404	CO de Sécheron	Avenue Blanc 1-3	23-B719	F - Formation	856 000	346 000	1 202 000			
69	107402	VNC La Chapelle	Chemin de Trêfle-Blanc 11	31-F289	M - Mobilité	937 000	379 000	1 316 000			
70	206801	Salin Hô sports Tir 5	Rue du Tir 5 / Rue du Stand 32	7-A613	F - Formation	1 120 000	453 000	1 573 000			
71	107401	VNC La Chapelle	Chemin de Trêfle-Blanc 11	31-F288	M - Mobilité	804 000	333 000	1 137 000			
72	206601	Maison la Grève	Chemin des Gravières 31	47-262	F - Formation	880 000	561 000	1 441 000			
73	206302	CEC Emile-Gourard	Rue Le-Corbustier 15	22-G608	F - Formation	1 443 000	584 000	2 027 000			
74	112601	Hôtel de Police Gravère	Chemin de la Gravère 5	34-K726	H - Sécurité et population	360 000	229 000	589 000			
75	530601	Bâtiment des Foras Motrices	Place des Volontaires 2	24-A190	D - Culture, sport et loisirs	3 071 000	1 956 000	5 027 000			
76	113201	Centre de formation Genhthod	Rue du Village 2	25-9	B - Etats-majors et prestations transversales	410 000	261 000	671 000			
77	701102	Site Hôpital de Loix	Chemin des Blanchards 15	7-A144	K - Santé	44 000	21 000	65 000			
78	654802	HETS - Prêt-Martin	Rue Prêt-Martin 25-28	24-E545	F - Formation	2 118 000	1 023 000	3 141 000			
79	104301	CMP Dumas	Rue des Savoises 3	24-C58	F - Formation	630 000	206 000	836 000			
80	506102	Foyer des Ormeaux	Route du Grand-Lancy 163	34-B23	F - Formation	2 119 000	89 000	308 000			
81	102001	Archives d'Etat	Rue de l'Hôtel-de-Ville 1	21-K370	A - Autorités et gouvernement	2 078 000	1 324 000	3 402 000			
82	401321	Site HUG Belle-Idée	Chemin du Petit-Bel-Air 2	43-1410	K - Santé	57 000	27 000	84 000			
83	506105	Foyer des Ormeaux	Route du Grand-Lancy 159	34-B28	F - Formation	193 000	78 000	271 000			
84	506106	Foyer des Ormeaux	Route du Grand-Lancy 159	34-B27	F - Formation	196 000	79 000	275 000			
85	521011	CMP Florissant 1 et 2	Route de Florissant 160	12-C262	F - Formation	334 000	213 000	547 000			
86	401310	Site HUG Belle-Idée	Chemin du Petit-Bel-Air 2	43-2849	K - Santé	1 894 000	913 000	2 807 000			
87	200101	CMP Petite-Ourse	Chemin de la Colombe 5	12-C632	F - Formation	301 000	122 000	423 000			
88	204701	CMP Rouelbeau	Chemin de la Calée 50	32-460	F - Formation	677 000	274 000	951 000			
89	107404	VNC La Chapelle	Chemin de Trêfle-Blanc 13	31-F291	M - Mobilité	505 000	244 000	749 000			
90	204402	CO de Sécheron	Avenue Blanc 1	23-B721	F - Formation	2 089 000	850 000	2 939 000			
91	103011	Administration publique	Rue des Glacis-de-Rive 11	21-L359	F - Formation	672 000	379 000	1 051 000			
92	301901	UNI Sciences	Boulevard d'Yvoix 20								